

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 23 Juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos au 1er étage de l'Hôtel de Ville, le Mardi 23 Juin 2020 à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

DECISION DU MAIRE

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 120/2020/5.5.1 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020.

Budget Communal – Conclusion d'un emprunt – année 2020 – Besoin de financement – Création d'une cuisine en régie.

Il a été décidé de conclure un emprunt de 350 000 d'euros (trois cent cinquante mille d'euros) pour les besoins de financement 2020 pour la création d'une cuisine en régie directe à l'école élémentaire Saint Exupéry, auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

Budget Marché de maîtrise d'œuvre – Aménagement du PAE Les Escondals – tranche n° 2 – Avenant n° 2 – B.E.T.U.

Vu l'expiration du marché de travaux à tranche optionnelle initial et le redécoupage des lots pour l'aménagement du PAE Les Escondals – 2^{ème} tranche, entraînant une prestation supplémentaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour relancer une nouvelle consultation, il convient de passer avec le Bureau d'étude BETU un avenant au contrat pour un montant de 1 600.00 € HT soit 1 920.00 € TTC.

AFFAIRES GÉNÉRALES

LISTE PREPARATOIRE JURY D'ASSISES – ANNÉE 2021

Il a été procédé, comme chaque année à la même époque, à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021.

Le nombre de jurés tiré au sort par les membres du Conseil Municipal, doit comporter un nombre triple de celui fixé par arrêté préfectoral, soit 12 pour la Commune de Cazouls-Lès-Béziers.

Etablissement de la liste des contribuables pour siéger à la commission communale des impôts directs.

Du fait que le mandat de la commission communale des impôts directs est le même que celui du Conseil Municipal, il convient de dresser la liste des contribuables susceptibles de siéger à cette commission en nombre double soit :

- 16 commissaires titulaires,
- 16 commissaires suppléants.

Monsieur le Maire propose de porter sur cette liste les contribuables suivants :

Titulaires	Suppléants
Philippe VIDAL	Carole BERLOU
Bertrand DUFILS	Didier GRIVEAU
Marcelle COUDERC	Christian GUILLEMET
Serge BACCOU	Maryse ALLEMAND
Robert SENAL	Viviane GAIRE
Bernard MARTIN	Béatrice CHAVARDEZ
Bruno DUPUY	Antoine MONINO
Viviane ROUQUET-TAFANI	Carole AFFRE
Marcos FERREIRA	Frédéric SINIBALDI
Michel BOZZARELLI	François PEGURET
Bruno BEDOS	Martine GUARDIA
Jean CABERO	Jean-François LAMIEL
Bernard CEBE	Jean-Claude ALMENDROS
Jean-Claude POUGET	Jean-Pierre MOREAU
Manuel CABRERA	Max CHABBERT
Jérôme BISCAYE	Claude GRASSELLI

M. VIDAL Philippe, Maire, assurera la présidence de la commission. Il rappelle que, parmi la liste du tableau, huit commissaires titulaires et commissaires suppléants seront désignés par le directeur des services fiscaux.

Modification des statuts du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité – Avenant n° 1.

Il a été décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 7 des statuts de la Régie Municipale d'Electricité concernant le Conseil d'exploitation tel que :

« le Conseil d'Exploitation est composé de onze membres, désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire ».

Désignation des membres siégeant au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité.

Suite aux modifications des statuts du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité, il est désigné huit personnes élus et trois personnes civiles pour former le Conseil d'Exploitation de la RME à compter du 1^{er} juillet 2020.

PERSONNEL

Approbation de la convention de mise à disposition dans le cadre du chantier d'insertion « agent technique polyvalent » entre le RLse les Sablières et la commune de Cazouls-Lès-Béziers.

Afin d'accompagner au mieux les publics en difficulté vers des filières porteuses d'emploi, le RLse anime sur l'année 2020-2021 des chantiers d'insertion « agent technique polyvalent ».

Il a été décidé de signer une convention pour chaque salarié, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juin 2020 et jusqu'au 31 mai 2021, Ces conventions entre la commune et le RLse déterminent les conditions dans lesquelles la commune de Cazouls-lès-Béziers accueille deux salariés mis à disposition par le RLse les Sablières.

En raison des mesures sanitaires imposées pour les réunions des conseils municipaux, et afin de ne pas pénaliser l'insertion de demandeurs d'emplois dans ce contexte difficile, et leur permettre de commencer une formation dans les délais prévus, le dispositif a été mis en place au 1^{er} juin 2020.

Organisation de « La Route d'Occitanie » - Convention entre la Commune et « La Route d'Occitanie-Dépêche du Midi »

Il a été approuvé d'accueillir l'arrivée de la 1^{ère} étape de la course cycliste « La Route de l'Occitanie-La Dépêche du Midi » le samedi 1^{er} août 2020.

Une convention relative à l'organisation de la course sera signée entre les deux parties, la participation financière de la commune se portant à 14 000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du 23 juin 2020 est levée à 20 heures.

*

*

*